

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2020

Sous la présidence de M. Didier KLEIN, Maire.

Membres présents : BOUR Jean-Marie, WINKLER Alphonse, SCHUSTER-GREIB Edgar Adjoints, HEMMERTER Jacky, KLEIN Céline, MULLER Yannick et WIES Alexis

Absente excusée : JEHLE Christine,

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 16 avril 2020 avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte –rendu de la séance

SUBVENTIONS COMMUNALES 2020

N° 57506-2020-03/01

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions ci-après pour l'exercice 2020.

- Amicale des Sapeurs-Pompiers	200,00 €
- Association "Sport Culture Loisirs"	200,00 €
- Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €
- Fondation du Patrimoine	55,00 €
- Divers	395,00 €

Adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

N° 57506-2020-03/02

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé à la clôture 2019	Affectation de résultat
Investissement	- 82 025,18 €	- 82 025,18 €
Fonctionnement	122 090,25 €	40 065,07 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

- déficit d'investissement au 001 :	- 82 025,18 €
- affectation compte 1068 :	82 025,18 €
- excédent de fonctionnement au 002 :	40 065,07 €

Adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES

N° 57506-2020-03/03

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'arrêter pour l'année 2020 le produit global de la fiscalité directe locale à la somme de 61 739 € en ne modifiant pas les taux des taxes locales pour l'année 2020 ; le prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources) dont la commune devra s'acquitter au titre de la péréquation entre les communes étant de 13 722 €.

- et de voter les taux suivants :

DESIGNATION DES TAXES	Taux 2019	Taux 2020
Taxe Foncière bâtie	7,69 %	7,69 %
Taxe Foncière non bâtie	37,56 %	37,56 %

Adopté à l'unanimité.

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 130 000 EUROS - FINANCEMENT TRAVAUX VOIRIES

N° 57506-2020-03/04

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser un emprunt d'un montant de 130 000 euros pour financer les travaux de voirie ci-après :

- rue de l'Etang en direction de la forêt domaniale jusqu'en limite communale avec Diedendorf, réalisés en 2018 pour un montant HT de 140 357 €
- rues du Presbytère, de l'Eglise, du Moulin, de la Gare (partiellement), rue du Coin et chemin de la Source réalisés en 2019 pour un montant HT de 82 674 € ; ces travaux étant réalisés dans la continuité de la mise en place du nouveau réseau d'assainissement communal sous la compétence de la CCSMS et du renouvellement du réseau d'eau potable de la compétence du SEBD dans certaines rues de la commune.

Après comparatif des différentes propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de réaliser un emprunt auprès Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Metz d'un montant de 130 000 euros aux conditions suivantes ; étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.
- Taux d'intérêt fixe : 0,79 %
- Durée du prêt : 10 ans
- Commission d'intervention : 150 euros
- Remboursement en 40 trimestrialités constantes

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Texte adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020

N° 57506-2020-03/05

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le Budget Primitif 2020 en dépenses et en recettes comme suit :

<u>SECTION :</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- D'EXPLOITATION	190 118,07 €	190 118,07 €
- D'INVESTISSEMENT	383 135,18 €	383 135,18 €
TOTAL :	573 253,25 €	573 253,25 €

Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020 DU LOTISSEMENT

N° 57506-2020-03/06

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2019 du lotissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le Budget Primitif 2020 du lotissement en dépenses et en recettes comme suit :

<u>SECTION :</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- D'EXPLOITATION	172 419,80 €	172 419,80 €
- D'INVESTISSEMENT	169 428,57 €	169 428,57 €

Adopté à l'unanimité.

CORONAVIRUS

N° 57506-2020-03/07

Le maire informe le conseil municipal de la situation et des conséquences de l'épidémie de Coronavirus Covid 19 qui s'est propagée depuis la Chine en janvier 2020.

L'état d'urgence sanitaire a été déclaré pour une durée de deux mois à compter du 24 mars 2020 et le dispositif de confinement a été mis en place sur l'ensemble du territoire national depuis le 17 mars avec restriction des déplacements privés qui sont interdits sauf dans des cas précis ; avec attestation de déplacement dérogatoire, comme entre domicile et lieu d'exercice de l'activité professionnelle si le télétravail ne peut être organisé, pour les achats de première nécessité, les consultations et soins médicaux, les déplacements brefs dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, etc ..., et, en cas d'infraction à ces mesures, le contrevenant s'expose à une amende de 135 €.

Tous les établissements indispensables à la vie de la Nation, comme les commerces alimentaires, les pharmacies, les stations-service, ... restent ouverts alors que les restaurants, bars et tous les autres commerces sont fermés durant toute la période de confinement.

Les écoles sont fermées sauf pour les enfants du personnel soignant alors que les administrations assurent une permanence téléphonique ou par internet.

Il en est de même pour la mairie de Niederstinzel qui est fermée au public depuis le 16 mars 2020, la secrétaire assurant par télétravail depuis son domicile les affaires administratives de la commune alors que le maire et les adjoints restent disponibles téléphoniquement en cas d'urgence ; il est à noter que le nouveau conseil municipal issu des urnes suite aux élections municipales du 15 mars 2020 n'a pas encore été installé à ce jour.

Le maire relate quelques points de la dernière réunion du Conseil Communautaire de la CCSMS qui s'est déroulée le 17 avril en visioconférence avec vote d'une participation de 2€/habitant pour alimenter le Fonds de Solidarité pour les entreprises du territoire et commande des masques de protection à l'échelle de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

A ce sujet, il faut noter l'initiative de nombreuses villageoises qui cousent elles-mêmes les masques en tissu à destination de leur famille et surtout quelques autres qui en confectionnent pour la distribution aux habitants de la commune dès réception de ceux commandés à la CCSMS ; un geste de bénévolat et de solidarité qu'il faut souligner.

Cette épidémie du Coronavirus risque de durer de nombreux mois, voire années avant la découverte d'un vaccin efficace et les conséquences sanitaires mais également économiques, à l'échelle mondiale, ne sont pas chiffrables à ce jour mais seront certainement catastrophiques.

Avant la prochaine phase de déconfinement partiel, le maire invite le conseil municipal à respecter les consignes pour se protéger et protéger les autres : se laver les mains régulièrement, tousser ou éternuer dans un mouchoir jetable, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades, limiter les déplacements et respecter les règles de confinement, respecter les règles de distanciation de plus d'un mètre entre chaque personne.

Fin de séance à 21 h 20

Fait et délibéré à Niederstinzel les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 23/04/2020.

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 23/04/2020

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzel, le 23/04/2020

Le Maire :

Didier KLEIN